



BAPE – 1^{ère} partie de l'audience publique
*Réponse à une question posée lors de la séance du 25 mai 2011 à
Saint-Léonard*

Question

Que représente un bas / haut niveau d'éclairage (en lux) au poste Bélanger ?

Réponse

L'arrangement actuel de l'éclairage du poste Bélanger dans la partie à 120 kV est à un seul niveau de sorte que les luminaires sont toujours allumés la nuit.

Le projet permettra de réduire l'éclairage de nuit au strict minimum requis pour la protection (niveau 1). Certains autres luminaires pourraient être allumés au besoin (niveau 2) dans des zones spécifiques nécessaires à une intervention de nuit. Ainsi l'éclairage de nuit dans l'ancienne partie à 120 kV pourra être réduit d'au moins 50 %.

Dans les nouvelles sections du poste, les nouveaux critères de conception suivants seront appliqués, soit:

Niveau 1 (éclairage de protection à commande automatique):

- Aux barrières d'entrées: 20 lux max.;
- Aux clôtures périphériques du poste: 2 lux min., 20 lux max.;
- Chemins de circulation dans le poste: 10 lux max.

Niveau 2 (éclairage de sécurité à commande manuelle):

- Cour de manœuvre: 5 lux min. au sol avec un facteur d'uniformité de 3 (pour un système utilisant des luminaires de poste classiques individuels);
- Cour des transformateurs: 15 lux au sol;
- Surface verticale des contacts des sectionneurs: 18 lux